

L'an deux mille vingt-quatre, le treize mai à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle de réunion de la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, Patrice DELHEURE, le six mai deux mille vingt-quatre.

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : Patrice DELHEURE, François COLLADO, Marie-Thérèse LACOMBE, Sébastien VITALI, Robert GAUTHIER, Jean-Philippe PEZET, Marie-Claude VABRE, Nathalie DURAND, Mustapha MOURCHID, Jean-Philippe BLATGÉ, Aurélie CARIA, Audrey ROUFFIAC, Laure BACABE, David TARDIEU, Emmanuelle ROYER, Marion BORTHELLE, Anne GALIBER D'AUQUE.

Absents : Elsa KLAVUN

Excusés : 0

Nombre de présents : 17

Date de convocation : 06 mai 2024

Secrétaire de séance : François COLLADO

Nombres de membres :

En exercice : 18 Présents : 17 Votants : 17

02 04 2024 Subvention Clé des champs :

Monsieur le Maire propose de verser une subvention de 11 604 € (onze mille six cent quatre euros) correspondant à la part communale de l'accueil des enfants de Castelnaud de Lévis pour l'année 2023.

Après délibération le conseil municipal approuve à l'unanimité le versement de cette subvention.

Pour extrait conforme

Le secrétaire de séance
François COLLADO



Le Maire,
Patrice DELHEURE



La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication. Cette saisine pourra se faire, pour les particuliers et les personnes morales de droit privé non chargés de la gestion d'un service public, par la voie habituelle du courrier ou via l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <https://www.telerecours.fr/>